

VILLE DE MONTARNAUD

PROJET EDUCATIF LOCAL

« Favoriser le développement, l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant et du jeune pour l'emmener à se construire tout en lui apportant des valeurs qui feront de lui l'adulte et le parent de demain ».

I- Le Projet Éducatif Local

Le développement de ce projet municipal autour de l'enfance s'appuie sur la volonté de la ville de promouvoir une mission éducative essentielle adaptée à la nouvelle réalité de la demande sociale.

La commune a pour objectif d'organiser et d'aider à la prise en charge de l'enfant et du jeune dans tous les moments où il n'est ni dans sa famille ni à l'école, une responsabilité partagée avec tous les contributeurs de la communauté éducative.

Les objectifs ne sont ni de remplacer l'école, ni de se substituer aux familles, mais de permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir la richesse du champ culturel local, à travers des pratiques sportives culturelles et de loisirs variées.

Construire un Projet Éducatif Local mené en direction de la jeunesse, c'est affirmer également une volonté de cohérence pour l'aménagement des différents temps de l'enfant et du jeune, en complémentarité avec les différents acteurs éducatifs : les familles, premiers membres de la communauté éducative, les enseignants par le biais des projets d'école, les associations et leurs offres spécifiques, les animateurs municipaux...

Le Projet Éducatif Local est élaboré dans le respect des compétences de chacun, en plaçant les rythmes et les besoins de l'enfant et du jeune au centre de toutes les préoccupations.

La municipalité de Montarnaud reste attachée à l'esprit de l'accueil collectif de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans une démarche éducative de qualité.

II- Le contexte local

La commune de Montarnaud fait partie de la Communauté de Communes de la Vallée de l' Hérault. C'est une commune en plein essor démographique et très jeune. En 2020, 25% de la population a moins de 18 ans.

La commune de Montarnaud dispose d'un cadre de vie agréable propice aux loisirs de plein air, de ressources diversifiées et d'un patrimoine riche et varié.

Sa reconnaissance en tant que pôle de centralité dans le SCOT du Pays Cœur d'Hérault lui confère la responsabilité de développer des équipements liés à sa centralité au service des habitants du territoire, notamment dans le domaine de l'éducation.

La commune de Montarnaud accueille près de 600 élèves au Collège Vincent Badie, 375 élèves à l'école élémentaire et 270 élèves à l'école maternelle. 70 enfants sont accueillis dans les structures de la crèche intercommunale et les 32 assistantes maternelles agréées prennent en charge 96 enfants.

A Montarnaud, les enfants, les jeunes et leurs familles bénéficient donc d'une offre riche et diversifiée : crèche, relais d'assistantes maternelles, 2 écoles publiques (maternelle et élémentaire), un collège, sans oublier les structures municipales : Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Accueil Périscolaire, garderies, études surveillées, club ados, Service Jeunesse, Restauration scolaire. Les associations représentent par ailleurs un large réseau soutenu par la commune.

III- Organisation actuelle et projets en cours

1- Les infrastructures municipales

Elles seront réorganisées afin de prendre en compte la sécurité des enfants (accès protégés), leur bien-être (régulation thermique des bâtiments), leur santé (restauration scolaire contrôlée) ainsi que la sérénité des familles (fluidité de la circulation).

Des améliorations des conditions d'accueil sont déjà à l'étude :

~ Étude d'implantation de nouvelles classes

~ Redimensionnement des accueils de loisirs

- ~ Végétalisation de bâtiments, école maternelle et autres espaces d'accueil
- ~ Partenariat avec un traiteur respectueux de la loi Efigem
- ~ Régulation de la circulation automobile dans le village
- ~ Rapprochement de la structure « ados » des équipements sportifs, à proximité du collège (stade municipal, halle des sports, skate-park...)

2- Nos objectifs

Les objectifs du Projet Éducatif Local et les activités proposées aux enfants et aux jeunes se déclineront selon 4 axes principaux :

Axe 1 : Favoriser l'engagement de l'enfant et des jeunes et leur implication dans la construction et la réalisation de projets, développer le sentiment d'appartenance à une communauté, dans un souci d'épanouissement, de reconnaissance et d'émancipation.

Par exemple, mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes avec développement de l'autonomie et de la responsabilisation.

Axe 2 : Favoriser les projets d'ouverture sur le monde et l'enrichissement culturel, en lien avec la politique culturelle de la ville.

Il s'agit en premier lieu de renforcer l'accès aux ressources locales (projets avec la bibliothèque municipale, l'espace multimédia municipal, participation des associations locales), mais aussi d'ouverture sur le monde à travers des animations ponctuelles et des sorties culturelles (rencontres d'artistes, spectacles divers, visites de musées et d'expositions...).

Axe 3 : Valoriser le vivre ensemble, accompagner la citoyenneté et accepter les différences.

Par exemple encourager l'appropriation des démarches écho-citoyennes, développer les projets sportifs et coopératifs, organiser des séjours thématiques avec hébergement, intégrer des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers, apporter une attention particulière envers les publics les plus fragiles, prendre en compte les PAI...

Axe 4 : Mettre en place des projets d'accompagnement des familles dans la fonction éducative et favoriser leur investissement dans la vie du village.

Rencontres, échanges, partages avec les familles lors de la présentation des projets ou de leur aboutissement, implication des familles lors des rendez-vous culturels qui dynamisent le village (journées du patrimoine, carnaval, défis sportifs, expositions artistiques...)

IV- Pilotage et évaluation

Le Projet Éducatif Local est élaboré par et en collaboration avec les partenaires institutionnels : élus de la commune de Montarnaud, représentants de la CAF, de l'Éducation nationale, des personnels d'animation municipaux.

Le Projet Éducatif Local est défini pour la durée du mandat. Il fera l'objet d'un suivi régulier, d'évaluations périodiques et évolutives lors de comités de pilotage réunis dans le respect du contexte et des règles sanitaires en vigueur.

Ces rencontres seront définies dans un calendrier établi entre les représentants de la commune et la CAF.

Le Projet Éducatif Local sera présenté aux Montarnéens sur le site de la commune.